

ainsi que les travailleurs américains. Dans les circonstances actuelles, le Canada doit adopter des mesures susceptibles d'encourager la consommation des produits canadiens, et ce en décrétant un escompte sur la production canadienne touchée par la surtaxe américaine et les autres productions nouvelles.

Je crois, pour ma part, que cette situation va se prolonger et que bien des industries devront nécessairement transformer leurs usines en vue de fabriquer d'autres articles et, dans de telles circonstances, je suggérerais au gouvernement d'adopter la politique d'escompte à l'égard de ces nouveaux produits.

Il faut, par conséquent, adopter une politique de nature à stimuler la consommation de la production canadienne, et ce afin d'augmenter la productivité et de créer des emplois au Canada.

Un député disait, il y a un instant, que la somme de 80 millions de dollars était peu pour régler cette situation. Je suis tout à fait d'accord avec lui, parce que l'on estime, considérant les nombreux manufacturiers qui exportent aux États-Unis, que 80 millions de dollars sont rapidement soutirés du peuple, et que ce n'est pas avec seulement 80 millions qu'on pourra remplacer ce pouvoir d'achat qui passera aux États-Unis, sans que des industries canadiennes en bénéficient.

C'est pour cette raison que je suggère qu'au lieu de subventionner les industries, on subventionne la consommation. On protégera automatiquement de cette façon-là non seulement l'industrie, mais également le travailleur et le commerce qui dépendent de la commercialisation des produits de chez nous.

On me dira peut-être que la surtaxe de 10 p. 100 ne touchera pas tous les produits canadiens. Au fait, comme le disait l'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) hier soir, en participant au débat sur le bill actuellement à l'étude, cette mesure ne s'appliquerait pas à tous les produits agricoles.

L'administration américaine a publié une liste des produits agricoles qui sont exemptés de la taxe de 10 p. 100 imposée sur les importations américaines depuis le 15 août. Dans cette liste, où figurent une centaine de produits, on relève les exemptions suivantes—on va voir combien cela est intéressant—tous les légumes frais. Or, nous en exportons combien aux États-Unis? Cela n'est pas un problème d'exempter quelque chose qu'on n'exportera pas. Nous en importons au lieu d'en exporter, notamment les tomates, la laitue, les carottes, les melons et les pommes de terre. Nous exportons un peu de pommes de terre, mais pas comme nous aurions pu le faire si nous avions joui d'une meilleure compréhension du pays voisin. Tous les fruits frais ou déshydratés, comme les oranges, les pamplemousses, les citrons, les olives, les dattes, les bananes, les pêches, les poires, les pommes, les cerises, sont exemptés de la surtaxe, mais on n'en produit pas chez nous. Alors, cela ne nous donne aucun avantage.

Je comprends que les Américains ont exempté de la taxe les catégories de produits agricoles que je viens de mentionner parce qu'ils en exportent au Canada beaucoup plus qu'ils en importent et, par conséquent, cette exemption leur est surtout profitable et n'a qu'un but, qui n'est pas la protection de l'industrie agricole canadienne.

Dans cette liste des produits, on mentionne également le bétail et la volaille vivants, les œufs frais, en vrac ou

[M. Lambert.]

non, le blé et les céréales pour le bétail, ainsi que les grains de semence.

Par contre,—et c'est ce qui est intéressant—seront soumis à la surtaxe de 10 p. 100 les produits agricoles suivants: carcasses et morceaux de viande, le lait pasteurisé et des produits travaillés comme le beurre, les fromages, les glaces, les produits laitiers et les fibres de coton, la farine, les cigarettes et, d'une manière générale, tous les produits agricoles ne se présentant pas à l'état brut et ayant subi des transformations.

● (5:00 p.m.)

Il s'agira alors de délibérer pendant trois, quatre ou cinq mois pour déterminer quels sont les produits qui auront subi une transformation. Il s'agira de consulter les experts afin de savoir si telle chose vendue a subi une transformation. Cela sera aussi bête!

Par conséquent, certaines quantités de produits agricoles canadiens, que nous pouvions auparavant exporter aux États-Unis, seront touchés par la surtaxe de 10 p. 100, ce qui ne sera pas de nature à améliorer l'industrie canadienne et, également, à augmenter le revenu annuel net des travailleurs agricoles.

On sait, par ailleurs, que le prix du porc est plus bas actuellement du côté américain. Par conséquent, il n'y a pas d'avantage, pour les Canadiens, de faire de l'exportation de viande de porc présentement. Cette taxe de 10 p. 100 créera, à mon sens, de nouveaux problèmes aux producteurs de porc, qui connaissent pourtant déjà une situation très difficile. Au fait, un grand nombre d'entre eux sont en faillite ou sur le point de l'être, justement parce que le coût de production augmente et que les prix de leur production sont inférieurs au coût de revient. Cela les oblige à produire à perte. Voilà pourquoi le ministre a reçu des producteurs de nombreuses représentations demandant au gouvernement d'adopter des mesures extraordinaires afin d'assurer aux intéressés de cette industrie leur juste part du revenu national, grâce à des prix plus élevés pour le porc et à une diminution du prix des engrais et des grains de provende, diminution que j'ai, pour ma part, demandée à plusieurs reprises au gouvernement.

Voilà également une production qui, normalement, rapporte beaucoup, à des prix normaux, aux producteurs intéressés. Présentement, cela leur pose des problèmes. Nous ne devons pas les abandonner. En effet, cette catégorie de produits devrait également bénéficier de l'escompte dont j'ai parlé il y a un instant.

Un autre secteur, celui de l'industrie manufacturière, m'intéresse considérablement. Il sera touché par la surtaxe de 10 p. 100 imposée par les Américains: je veux parler de l'industrie du meuble. Plusieurs industries de cette nature sont établies dans ma circonscription et elles exportent un certain pourcentage de leur production aux États-Unis. Elles seraient bien heureuses d'accroître leurs ventes sur le marché domestique, et c'est ce qui résulterait de la mise en application d'une politique d'escompte sur l'achat de meubles canadiens.

Le même problème afflige les manufacturiers de chaussures dans la région de Québec, où plusieurs manufacturiers subissent présentement des torts considérables à cause de l'insouciance du gouvernement à les protéger contre l'importation de marchandises provenant d'autres pays en trop grandes quantités, ce qui les oblige à réduire leur